

Construit par " Les Ateliers de la MOTOBECANE "

16, Rue Lesault - 93502 PANTIN (Seine-Saint-Denis)

R. C. Seine 54 B 7011

Marque : VELOSOLEX
Type : S 3800
Genre : Cyclomoteur
Nombre de places assises : 1

Nom et adresse du Constructeur :

LES ATELIERS DE LA MOTOBECANE
Siège Social : 16, Rue Lesault
93502 PANTIN

I - CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

Nombre de roues : 2
Roues motrices : 1 (roue avant)
Constitution du châssis :
a) cadre poutre en acier embouti section carrée.
b) autres éléments : formés d'emboutis assemblés par boulons.

Emplacement et disposition du moteur : à cheval sur la fourche avant. Fixé par attaches spéciales.

II - DIMENSIONS ET POIDS

Dimensions maxima du véhicule :
Largeur : 0,57 m
Longueur : 1,610 m
Poids du véhicule en ordre de marche : 28,590 kg

III - MOTEUR

Type : Explosion - cycle à deux temps.
Nombre et disposition des cylindres : 1 cylindre vertical.
Emplacement et commande de distribution :
Système à 3 lumières et précompression dans le carter.
Piston sans déflecteur à double transfert : 2 orifices circulaires de 11 mm de diamètre.
Admission de l'air carburé : 1 orifice circulaire de 8 mm de diamètre.
Transvasement latéral au cylindre : 2 orifices circulaires de 7 mm de diamètre.
Echappement des gaz brûlés : 1 orifice circulaire de 11 mm de diamètre.

Alésage : 39,5 mm - Course : 40 mm - Cylindrée : 49 cc.
Taux de compression : 8,2.

Puissance maximum : Est obtenue à 2.500 tours/minute. Elle est de 0,795 cv ou 585 W.

Régime maximum du moteur : 4.000 tours/minute. Il correspond à la puissance de 0,616 cv ou 453 W.

Couple maximum : Il est de 0,24 mètre-kilogramme-force au régime de 2.000 tours/minute, ou de 2,35 mètre-Newton.

(le couple moteur au régime maximum de 4.000 tours est de 0,11 mètre-kilogramme-force, ou de 1,07 mètre-Newton).

Réservoir de carburant : Contenance 1,400 litre, fixé par 3 boulons sur le carter moteur côté droit.

Carburant normalement utilisé : formé par : 0,06 dm³ d'huile pour 1 dm³ d'essence.

Echappement : Silencieux basé sur la réflexion des ondes sur parois insonores.

Constitué par une capacité cylindrique de 126 mm de diamètre et de 57 mm de hauteur fixée sur le garde-boue AV.

Le bruit maximum émis par le moteur, et mesuré suivant l'Arrêté Ministériel du 25 Octobre 1962, est de 65 décibels A. (Tolérance maximum pour le cyclomoteur : 76 décibels A).

Conduite du moteur : Le réglage de la puissance du moteur s'effectue par le moyen d'un obturateur placé sur le carburateur et commandé par une manette à portée de la main du conducteur.

D'autre part, un dispositif de décompression met directement en communication la chambre d'explosion avec le dispositif d'échappement, ce qui permet au conducteur d'arrêter le moteur à son gré.

Alimentation du moteur : Carburateur inversé à niveau constant alimenté par pompe d'alimentation et trop plein

Caractéristiques de réglage : buse : 6,5 mm de diamètre, gicleur principal : calibré en débit et équivalent en diamètre à 48/100 mm environ,

silencieux sur l'aspiration.

Allumage : Par volant magnétique et bougie. Avance fixe de 2 mm sur le piston avant point mort haut.

Antiparasitage : Par dispositif RTF M. 20 agréé.

Graissage : Par adjonction d'huile à l'essence.

Refroidissement : Par air ambiant et ventilation moteur.

IV - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage : Centrifuge.

Transmission : Par galet en corindon de 42 mm de diamètre entraînant le pneumatique de la roue AV. par roulement.

Avec des pneumatiques 1,75 x 19 de 588 mm de diamètre dont la circonférence de roulement est de 1,846 mètre, la vitesse atteinte est de 11,281 km/h au régime du moteur de 1.500 tours/minute.

Au régime maximum du moteur, en palier, par vent nul, la vitesse du véhicule ressort à 30 km/h. (soit 31,656 km/h dont il faut retrancher 5 % au titre de glissement entre galet et pneu).

V - SUSPENSION

Pas de dispositif spécial (comme une bicyclette ordinaire).

VI - DIRECTION

A action directe sur la roue AV. (guidon).

VII - FREINAGE

Sur roue AV à patins, type bicyclette et sur roue AR, à tambour, deux freins indépendants, commandés par câbles sous gaine (leviers de commande au guidon).

Le freinage est assuré :

- sur roue AV par frottement de patins en caoutchouc naturel (dureté 92 shores) de 4 cm² de surface sur les flancs de jante.

- sur roue AR par frottement de garnitures de 17 mm de large à l'intérieur d'un tambour acier de 83 mm de diamètre.

VIII - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Le VELOSOLEX S 3800 est muni d'un feu d'éclairage AV et d'un feu rouge AR alimentés tous deux par le volant magnétique.

Feu d'éclairage : Loge à l'intérieur du capot phare fixé lui-même à l'avant du moteur, il est situé à 65 cm du sol et est muni d'un système de réglage permettant d'orienter en hauteur la direction du faisceau lumineux. La surface réfléchissante est de 45 cm².

Feu rouge : Fixé sur le garde-boue AR à une hauteur de 50 cm du sol.

Dispositif réfléchissant : Agréé sous le n° 1 - E2 - 8, il forme un combiné avec le capuchon du feu rouge sur lequel il est fixé.

Dispositif avertisseur : Par timbre placé sur le guidon.

IX - DIVERS

Numéro du moteur : Le numéro moteur est gravé sur la partie AR du carter moteur et est apparent, sans qu'il soit nécessaire d'enlever le capot phare.

Le numérotage dans la série du type a commencé au n° 3.820.001.

X - RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS AU CYCLE

- Développement par tour de pédalier : 4,03 m

- Longueur des manivelles : 150 mm,

- Ecartement des manivelles : 168 mm, mesuré à partir de leurs faces extérieures.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant du Constructeur, le 7.2.1966 que le véhicule n° de moteur 3.820.033 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série VELOSOLEX type S 3800 satisfait aux dispositions des articles R. 69 à R. 73, R104 R. 188 et R. 194 à R. 199 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

A Paris, le 14 Mars 1966
L'Ingénieur Divisionnaire des T.P.E. (Mines),
(Signé : FLAGEOLET)

Vu :
Paris, le 14 Mars 1966
L'Ingénieur des Mines
(Signé : ARNOUIL)

Vu et approuvé,
Enregistré sous le n° AU-143-66
A Paris, le 14 Mars 1966
L'Ingénieur en Chef des Mines,
(Signé : PROUST)

"Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 à 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture".

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné, Annick REYNIER, représentant dûment accrédité des «ATELIERS DE LA MOTO-BECANE», 16, rue Lesault - 93502 PANTIN CEDEX (Seine-Saint-Denis), constructeur, certifie:

a) Que le véhicule :

- 1° Genre : Cyclomoteur.
- 2° Marque : VELOSOLEX
- 3° Type : 3800
- 4° Numéro dans la série du type
- 5° Source d'énergie : ESSENCE et huile 2 temps.
- 5° bis Cylindrée (en cm cubes) (2 temps) : 49
- 6° Puissance administrative :
- 7° Carrosserie
- 8° Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1
- 9° Charge utile : 101 kg 500
- 10° Poids à vide : 28 kg 500
- 11° Poids total utilisé en charge : 130 kg

est entièrement conforme au type décrit plus haut

b) Que ce véhicule sort de nos usines

le.....
pour être livré à

Fait à

